

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	12.09.2017			DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe Vert'Libéral-PDC		Lié à :(obligatoire) ad 17.010
Titre : Amendement au projet de loi sur la mobilité douce (LMD)		
Contenu : Article premier °°°La présente loi a pour but de promouvoir et de développer la mobilité douce ainsi que d'assurer la concrétisation d'une stratégie cantonale de mobilité douce sur l'ensemble du canton <u>visant à augmenter la part modale des déplacements cyclables.</u>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Aël Kistler		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :